

À nos élus Tarnais

Ceux qui sont élus et ce qui était réélu particulièrement et qui connaissent le dossier. L'association est sur la 3e circonscription.

Avez-vous peur de la Justice ? Peur de parler des autopsies judiciaires ?

Peur de dire la vérité, après un accident, un suicide, un féminicide... Les autorités judiciaires peuvent ordonner une autopsie. Ces derniers enlèvent des organes ou morceaux d'organes pour les mettre dans des récipients qui seront pour quoi ? Pour qui ? Après le procès, les organes sont détruits dans un crématorium. ET OUI EN FRANCE ON BRÛLE DES ORGANES HUMAINS. Alors que les lois sur le code Pénal 230-28 mentionne que l'information doit être donnée aux familles, qui elles ne se doutent de rien ! Et pense retrouver les proches décédés entiers dans son cercueil !

Autre chose article 16.1.1 du Code Civil les cendres sont jetées dans la poubelle, alors qu'une loi existe pour cela.

Mais les lois vous les connaissent, aux actions qui se déroulent en France, je dirais NON.

Curieux que des élus ne connaissent pas cela ! Et ils ne veulent rien faire, PEUR DE LA JUSTICE.....